

COMMUNE de HAUT VALROMEY

DEPARTEMENT de l'AIN

ARRETE : AR_2026_075

**ARRETE INTERDICTION DE STATIONNEMENT POUR LA FOIRE COMMERCIALE sur la "Place de la Mairie" le
samedi 24 octobre 2026**

Le Maire de HAUT VALROMEY,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R.1, R44, et R225 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-2 ;

Vu la demande de l'organisateur en date du 21/09/2026, sollicitant l'interdiction de stationner sur la "Place de la Mairie" en raison de l'organisation de la foire commerciale agricole ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures pour le bon déroulement de cette manifestation qui aura lieu le samedi 24/10/2026, de 6h00 à 19h00 sur la "Place de la Mairie" à HAUT VALROMEY ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : le samedi 24/10/2026, afin de permettre l'organisation et le déroulement en toute sécurité de la foire commerciale agricole, le stationnement sera interdit sur la "Place de la mairie" située sur la commune de Haut Valromey de 06 h à 19 heures.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : La signalisation d'interdiction de stationnement est à la charge et sous la responsabilité de la commune de Haut Valromey.

Article 4 : le Maire est chargée de l'application du présent arrêté. Une ampliation du présent arrêté sera adressée au Président de l'association Anim'O Valromey, Monsieur MERMET Cyril, et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hauteville Lompnès.

Haut Valromey, le 22 septembre 2026,
Le Maire, Alain VUAILLAT.

Auteur : A. VUAILLAT / Affiché le 22 septembre 2026

Par délégation du Maire,
L'Adjoint

